



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-dixième session

Rome, 13-14 septembre 2000

ACTIVITÉS PRÉVUES AU TITRE DES PROJETS
2001-2002

1. À la deuxième session du Conseil d'administration, il a été décidé que des renseignements sur les activités prévues au titre des projets seraient communiqués régulièrement au Conseil afin que ses membres soient tenus constamment informés de l'évolution de la situation concernant la réserve de projets du FIDA et puissent, s'ils le souhaitent, émettre des observations sur les activités prévues à un stade approprié du cycle des projets. Depuis, des renseignements de cette nature ont été régulièrement fournis au Conseil à chacune de ses sessions, sous la forme d'annexes aux documents soumis au titre des points pertinents de son ordre du jour.

2. Lors d'une session antérieure du Conseil d'administration, certains de ses membres ont demandé que des précisions complémentaires leur soient fournies sur la nature et le but de ces annexes. Les explications demandées ont été données à la huitième session et sont reprises ci-dessous pour la commodité du Conseil. Les informations figurant à l'annexe E ont été demandées par le Conseil d'administration à sa trente-cinquième session.

a) Annexe A

L'annexe A a pour but de présenter au Conseil d'administration un résumé des informations disponibles sur les projets dont l'élaboration a atteint un stade avancé et qui sont par conséquent susceptibles d'être soumis au Conseil à l'une de ses sessions suivantes. Comme les observations des membres du Conseil sur les descriptions succinctes des projets figurant à l'annexe A sont recueillies lors de la session où les documents en question sont examinés, ces descriptions succinctes ne sont pas reproduites à nouveau dans l'annexe A des documents qui sont soumis au Conseil à ses sessions ultérieures.

b) Annexe B

L'annexe B a pour objet de fournir une liste complète des projets compris dans la réserve et qui ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'examen technique afin de s'assurer qu'ils répondent aux conditions requises pour bénéficier du soutien du FIDA. Cette annexe comprend donc les projets qui

ont été uniquement identifiés, ceux dont l'élaboration a atteint un stade avancé (et qui par conséquent figurent eux aussi dans l'annexe A au document ou à un document précédent) et les projets qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration au cours de la même session. L'annexe B fournit donc une liste qui permet de retrouver facilement tous les projets se trouvant dans la réserve.

c) Annexe C

L'annexe C a pour but de récapituler sous forme de tableaux les montants prévus pour des activités financées par le Fonds d'élaboration des projets dans le cadre du programme de dons d'assistance technique, tels qu'approuvés par le Conseil des gouverneurs dans le programme de travail et budget du FIDA.

d) Annexe D

L'annexe D a pour but de fournir une description succincte des dons d'assistance technique accordés au titre du Mécanisme spécial d'intervention (MSI) et qui ont été approuvés par le Président en vertu des pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués¹.

e) Annexe E

L'annexe E fournit, pour observations éventuelles de la part du Conseil d'administration, un résumé des renseignements disponibles sur les propositions de dons d'assistance technique en matière de recherche agricole et de formation dont la conception a atteint un stade avancé et qui ont donc de fortes chances d'être présentés au Conseil lors de l'une de ses prochaines sessions.

3. Les informations contenues dans les annexes A, B et E ne donnent qu'une indication de l'évolution des activités du Fonds à divers stades du cycle du projet. Certains des projets ou dons mentionnés ne verront peut-être jamais le jour alors que d'autres, qui ne figurent pas encore sur la liste, pourront y être inscrits plus tard. Il faut souligner également que le fait d'inclure dans ces annexes un ou plusieurs projets ou dons intéressant tel ou tel pays n'implique ni un jugement définitif sur leur pertinence, ni une prise de position quant au montant de l'aide dont ce pays peut bénéficier, ni une indication du nombre de projets à financer.

4. Les explications ci-dessus valent aussi bien pour les documents précédents que pour les annexes jointes au présent document.

¹ Des précisions sur tout don d'assistance technique approuvé par le Président depuis la dernière session du Conseil seront données à la présente session.

Région: Afrique orientale et australe (Afrique II)	Pays: Tanzanie, République-Unie de
Nom du programme: Services financiers ruraux	PNB par habitant ¹ : 220
Coût du programme (en millions de USD): 24,0	Population (en millions d'habitants) ¹ : 32,1
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financier extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinancier: Pourparlers en cours avec la Finlande, la Suisse, la Suède, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP)
État d'avancement: évaluation prospective en cours	Institutions chargées de l'évaluation prospective et administrateurs du prêt: FIDA et Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (UNOPS)

Objectifs du programme

Reconnaissant le rôle important que pourrait jouer le secteur financier rural dans la lutte contre la pauvreté en République-Unie de Tanzanie, le programme proposé a pour but global de rationaliser plus avant et de renforcer les institutions de microfinancement (IMF) locales afin de permettre aux ruraux pauvres d'avoir accès à leurs services d'une manière à la fois effective et efficace. Les objectifs spécifiques du programme seront les suivants: i) appuyer la conception et la mise en place d'un système financier de base complet dont les membres des IMF seront les propriétaires et dont ils assureront l'exploitation et la direction, en suivant les principes des banques du secteur privé; ii) renforcer les moyens techniques et opérationnels des IMF et élargir leur rayon d'action, afin de fournir des services financiers aux ruraux pauvres pour des activités productives et rémunératrices; iii) autonomiser les ruraux pauvres en supprimant les obstacles juridiques, réglementaires et sociaux qu'ils rencontrent afin de garantir leur participation active au sein des IMF, et leur donner la possibilité de développer leurs compétences techniques et commerciales; et iv) renforcer les instruments financiers, les compétences et l'assise financière des IMF de base ainsi que des intermédiaires financiers. Enfin, le programme aidera le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à consolider et à élargir sa politique actuelle concernant les services ruraux et le microfinancement ainsi que ses réformes institutionnelles, et à mettre en place un système viable de financement en milieu rural pouvant s'intégrer dans un secteur financier dont la libéralisation se fait progressivement.

Bénéficiaires du programme

Le programme sera essentiellement axé sur les régions dans lesquelles l'intervention menée antérieurement à titre expérimental par le FIDA a donné certains résultats démontrables. Il portera initialement sur les régions de Dodoma, de Mbeya et du Kilimandjaro, au cours de sa première phase. Il aura pour cible les ruraux pauvres qui représentent 90% de la population rurale totale. Le groupe cible est composé d'agriculteurs marginaux ayant moins de 0,8 à 1,2 ha de terre arable, de paysans sans terre, de femmes (qui sont déjà membres de groupements de solidarité rurale et de IMF locales

¹ Données relatives à 1998. PNB en dollars des États-Unis.

² Il s'agit de l'organisme de financement externe qui, à la demande du gouvernement, prend la tête de la conception du projet, de l'évaluation prospective préliminaire et de la mobilisation des ressources extérieures.

ou qui entendent le devenir – organisations coopératives d'épargne et de crédit (OCEC) et associations d'épargne et de crédit (AEC) et banques villageoises). Le programme entend lutter contre la pauvreté en augmentant les revenus, les moyens et la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres. Environ 42 500 ménages bénéficieront du programme au cours de cette première phase. En raison de l'augmentation du nombre des membres des IMF, on estime qu'environ 115 000 ménages pourraient bénéficier à terme des investissements effectués au cours de la première phase. On estime également que 115 IMF recevront un appui substantiel sous forme de développement institutionnel, de renforcement des capacités et de fonds pour leurs opérations de prêt au cours de la première phase du programme.

Composantes du programme

Le programme se déroulera en trois phases distinctes, selon une séquence logique intégrant la croissance et la transformation des IMF. Les quatre composantes du programme seront mises en œuvre selon une méthode de programmation souple qui permettra de procéder à des ajustements en cours d'exécution.

a) Amélioration de la capacité de gestion et des résultats des IMF locales

Un appui sera fourni pour: i) élaborer des directives de politique générale détaillées et un cadre opérationnel pour les IMF de base afin de créer un environnement favorable pour leurs opérations et de réduire les risques; ii) mettre en œuvre un programme complet de formation, portant notamment sur le renforcement des capacités des prestataires de services de formation (PSF), l'évaluation des besoins en formation des IMF et la préparation du matériel de formation; iii) renforcer la capacité de gestion des IMF, et fournir un appui aux organisations de groupements de solidarité qui souhaitent créer de nouvelles IMF de base; iv) assurer la formation en réponse à la demande des IMF (formation technique, formation des agents de terrain) ainsi que le suivi et l'évaluation des PSF; v) encourager la participation aux IMF de base par le biais des médias et de campagnes de promotion; et vi) fournir un appui institutionnel aux IMF de base, notamment en organisant des visites d'étude et des ateliers, en fournissant du matériel et un financement supplémentaire aux IMF viables et efficaces pour qu'elles élargissent leur champ d'action.

b) Développement du système financier en milieu rural

Dans le cadre de cette composante, le programme entend: i) renforcer les liaisons en amont et en aval entre les institutions bancaires traditionnelles et les IMF de base pour favoriser la rationalisation du secteur financier, mobiliser l'épargne et fournir des capitaux additionnels en faveur de l'investissement par les ruraux pauvres; ii) promouvoir la création de liens novateurs entre les IMF liées à des ONG et les clients ruraux pauvres (par exemple création de "guichets" pour les services de microfinancement, pilotage de l'approche modulaire des "services bancaires villageois" et mise à l'essai du microcrédit-bail pour les femmes rurales); enfin iii) créer aux niveaux national et régional des associations du secteur de la microfinance ayant une large assise afin d'améliorer et de coordonner le développement global du système, ainsi que ses résultats.

c) Autonomisation de la population rurale

Cette composante vise à autonomiser les ménages ruraux pauvres, et en particulier les femmes, pour qu'ils puissent bénéficier des services financiers ruraux. Un appui sera fourni aux fins suivantes : i) développement des compétences par la mise en place de programmes de formation allant de la sensibilisation au problème de l'équité entre les sexes au renforcement des compétences commerciales des microentrepreneurs, en passant par la formation des dirigeants; et ii) fourniture de microcrédits pour permettre aux ruraux pauvres, y compris aux femmes qui entendent devenir chefs d'entreprise, de développer leur capacité de gain et créer des possibilités d'emplois. À cette fin, divers

instruments de prêt seront notamment mis à l'essai, à petite échelle, afin de fournir des fonds au taux du marché à certaines IMF pour financer les prêts, le crédit-bail, les fonds propres, etc.

d) **Coordination et gestion du programme**

Cette composante financera l'appui institutionnel nécessaire pour permettre au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie de diriger et de coordonner ce programme, y compris de créer les mécanismes de suivi et d'évaluation requis, et de fournir l'assistance technique permettant d'aider les responsables du programme à assurer le contrôle de la qualité des services fournis dans le cadre du programme.

Exécution du programme

Les IMF de base (OCEC, AEC et banques villageoises) seront chargées de l'exécution effective du programme, par le biais de leurs conseils d'administration respectifs, conformément aux mécanismes globaux de coordination et d'orientation qui seront mis en place par la Banque de Tanzanie. Chaque IMF établira les liens et associations appropriés avec des intermédiaires financiers, en fonction des services et des facilités qui lui seront proposés. Les ONG fourniront une assistance aux IMF pour leur permettre de mener à bien diverses activités en matière de sensibilisation, de prise de conscience, de formation, etc. Les agents de développement communautaire villageois et de développement coopératif du Ministère de l'agriculture et du Ministère du développement communautaire auront pour rôle principal de faciliter l'organisation, la mobilisation et l'enregistrement des IMF. Ce programme d'une durée de neuf ans sera dirigé par les bureaux décentralisés de district, sous la direction globale du bureau du Premier Ministre.

Caractéristiques importantes

Le programme vise à appuyer le développement de systèmes financiers ruraux viables et conformes à la stratégie adoptée par le FIDA en République-Unie de Tanzanie, dont l'objectif est d'aider le pays à faire face aux principales difficultés auxquelles sont exposés les ménages ruraux. Il tient compte de l'avantage comparatif du FIDA en matière d'appui au développement durable de la petite agriculture par le renforcement de la participation des bénéficiaires et des moyens des institutions de base. Le programme tient également compte des enseignements positifs tirés des trois projets concernant les services financiers, mis en œuvre à titre expérimental et à une échelle restreinte, en faveur des groupements de solidarité de petits exploitants agricoles, des OCEC et des AEC. La conception du programme a reposé sur un vaste processus participatif et consultatif, y compris deux ateliers destinés aux divers intervenants (sur le terrain et dans le cadre du comité de coordination des donateurs). Le programme complétera de manière directe le projet relatif au développement rural et au microfinancement financé par la Banque mondiale, en élargissant le cadre juridique et réglementaire général au secteur de la microfinance de base et des divers projets appuyés par les donateurs (programme de l'Agence danoise de développement international (DANIDA) sous les auspices de la Banque de développement coopératif et rural, y compris les projets de microfinancement du Département pour le développement international (Royaume-Uni), des Pays-Bas, etc.) actuellement mis en œuvre dans le pays. Étant donné que le FIDA privilégie la promotion des femmes, celles-ci auront particulièrement accès à la formation pour développer leurs compétences de dirigeantes, de commerçantes et de chefs d'entreprise, ainsi que leurs activités rémunératrices. Enfin, le programme reprend les principales recommandations sur le financement en milieu rural et la microfinance figurant dans le document de politique générale du FIDA relatif au financement en milieu rural récemment approuvé par le Conseil.

Principaux problèmes

L'évaluation prospective portera sur les points ci-après: i) on examinera les possibilités de cofinancement et on déterminera si les activités de formation pourraient être menées par d'autres



donateurs ; ii) on étudiera la possibilité de diversifier les activités appuyées par les IMF ; iii) on reverra la durée d'exécution du projet et on préparera des directives pour rendre opérationnel le mécanisme flexible de financement (MFF) pour le suivi et l'évaluation.

Opérations antérieures du FIDA

La République-Unie de Tanzanie a jusqu'à présent bénéficié de huit prêts, dont un financé dans le cadre du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA), d'un montant total de 9,49 millions de USD, et de 56,46 millions de DTS au titre des ressources ordinaires ainsi que de 6,79 millions de DTS au titre des ressources spéciales. Sept de ces projets ont été lancés à l'initiative du FIDA ; trois projets sont actuellement en cours. Le pays a également reçu six dons du Fonds belge de survie (FBS) d'un montant global de 552,31 millions de BEF.

Région: Asie et Pacifique	Pays: Cambodge
Nom du projet: Projet de développement rural à assise communautaire dans les provinces de Kampong Thom et de Kampot	PNB par habitant ¹ : 260
Coût du projet (en millions de USD): 20,4	Population (en millions d'habitants) ¹ : 11,5
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financeur extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinanceur: pourparlers en cours avec l'Office allemand pour la coopération technique (GTZ), l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), le Service allemand pour le développement (DED) et le Programme alimentaire mondial (PAM)
État d'avancement: évaluation prospective en cours	Institutions chargées de l'évaluation prospective et administrateurs du prêt: FIDA et UNOPS

Objectifs du projet

Le but général du projet proposé est de réduire la pauvreté des ménages visés dans les provinces de Kampong Thom et de Kampot, qui sont les plus exposées à l'insécurité alimentaire du pays. Les objectifs du projet seront les suivants: i) soutenir l'accroissement de la production vivrière et des revenus agricoles en intensifiant et en diversifiant la production végétale et animale; et ii) doter les pauvres de la capacité de mettre en valeur leurs ressources naturelles et d'utiliser les services mis à leur disposition par le gouvernement et d'autres sources pour assurer leur propre développement économique et social.

Bénéficiaires du projet

Le projet sera exécuté dans les deux provinces de Kampong Thom et de Kampot, qui comptent au total 1,10 millions d'habitants (soit environ 211 901 ménages), dont 91% vivent en milieu rural. Le groupe cible comprendra 77 400 ménages ruraux qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté, fixé à 35 500 KHR par habitant par mois (112 USD par an). Plus de 40% des enfants (de moins de cinq ans) de la zone du projet souffrent de malnutrition modérée ou grave. On estime que, lorsqu'il aura atteint son régime de croisière, 36 000 ménages pauvres, soit 19% de la population rurale, bénéficieront de l'assistance du projet. Le projet aura un impact positif sur les femmes, améliorera la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages, et renforcera le rôle des femmes en tant qu'agents du changement dans le processus de développement social et économique.

Composantes du projet

a) Développement communautaire

Cette composante a pour objectif de renforcer les moyens dont disposent les communautés, leurs comités et les organisations de base autogérées/d'auto-assistance pour prendre en charge leur propre développement économique et social par des méthodes fondées sur la participation et l'équité entre les sexes. En particulier, le projet: i) favorisera un processus de mobilisation sociale et de planification participative du développement destiné à autonomiser les communautés locales, les

pauvres et les femmes pour leur permettre d'utiliser efficacement les ressources et les services à leur disposition et de participer à la prise des décisions à tous les niveaux; ii) fournira un appui institutionnel au Département provincial du développement rural et aux autres prestataires de services pour les inciter à modifier leurs façons de travailler dans le sens du développement participatif et d'une gestion responsable; et iii) aidera les collectivités locales à cadastrer les terres dans les zones de développement prioritaires.

b) Développement de l'agriculture et de l'élevage

Le financement fourni est destiné: i) à appuyer un programme de vulgarisation et de démonstration faisant appel aux agriculteurs pour promouvoir l'adoption de techniques de production végétale et animale simples et ayant fait leurs preuves, afin de résoudre les problèmes de la production tant végétale qu'animale, et d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages ainsi que la sécurité de leurs revenus; et ii) à constituer un corps d'agriculteurs-animateurs qui seront chargés de la vulgarisation agricole et à élargir le champ d'action des associations villageoises d'éleveurs pour améliorer la liaison entre le groupe cible et les services fournis par le Département provincial de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture et d'autres organismes à l'échelon des districts; iii) à renforcer la capacité d'agents sélectionnés du Département provincial de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture, ainsi que de ses bureaux de district dans chaque province par le biais de la formation et du développement des ressources humaines. Ces derniers seront ainsi en mesure d'effectuer un travail de recherche adaptative répondant à la demande, ainsi que de mener à bien des programmes de vulgarisation et de formation pour répondre aux besoins des agriculteurs en matière d'agriculture et d'élevage.

c) Infrastructure rurale

En réponse aux besoins recensés par les communautés au cours des diagnostics participatifs, le projet appuiera la remise en état d'ouvrages d'irrigation et de maîtrise des eaux de petite et moyenne taille, l'accès à une eau de boisson salubre, le développement des voies de desserte rurale. Les bénéficiaires seront associés au projet, au choix des ouvrages, à l'évaluation, en passant par l'exploitation et l'entretien qu'ils prendront entièrement en charge. En outre, le projet développera les capacités des départements provinciaux en matière de planification, de gestion et de suivi du développement de l'infrastructure rurale et appuiera les efforts mis en œuvre par le gouvernement pour mettre en place un cadre réglementaire en vue de la création d'associations d'irrigants.

d) Appui au développement institutionnel

Cette composante a pour objet de mettre en place un système opérationnel décentralisé de développement, planification, financement et exécution, afin d'assurer que les services du projet sont fournis au groupe cible d'une manière viable et participative. À cet effet, le projet appuiera les comités provinciaux de développement rural, pour coordonner à la fois les activités du projet et les programmes de développement rural de tous les organismes intervenant dans la zone du projet. Une assistance sera également fournie à l'unité d'appui au projet, sous les auspices du Ministère du développement rural afin d'assurer la coordination à l'échelon national/interprovincial et d'assurer la liaison avec les donateurs.

Exécution du projet

L'exécution et la gestion du projet relèveront des collectivités provinciales conformément au programme *Seila* de décentralisation du développement, de la planification, du financement et de l'exécution. Le Ministère du développement rural sera le chef de file du projet au niveau national dans le cadre du groupe de travail *Seila*. La durée d'exécution du projet sera de sept ans.



Caractéristiques importantes

Le projet est le résultat d'un partenariat étroit entre le FIDA et d'autres acteurs du développement. Certaines de ses caractéristiques novatrices sont notamment les suivantes: i) l'introduction d'un système durable d'exploitation et d'entretien des ouvrages d'infrastructure financés par le projet; ii) l'appui à l'autonomisation des organisations de base et des groupes d'auto-assistance; iii) la promotion d'une gestion responsable grâce à la transparence des processus de sélection du personnel et des dispositions contractuelles pour l'exécution de toutes les activités du projet; iv) l'introduction d'une méthode de suivi et d'évaluation directement liée aux objectifs et aux résultats du cadre logique pour évaluer l'impact et assurer le suivi des bénéficiaires; v) la sensibilisation des communautés et du personnel de projet pour les encourager à prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes; et vi) l'appui institutionnel à la structure de décentralisation, non seulement dans le cadre du présent projet mais également pour coordonner tous les programmes de développement rural dans la zone du projet.

Principaux problèmes

Au cours de l'évaluation prospective, les questions ci-après seront abordées: i) coordination entre tous les partenaires durant les phases de planification et d'exécution du projet; ii) élaboration d'indicateurs quantifiables permettant d'assurer le suivi de l'exécution des activités de mobilisation des communautés; et iii) validation du système de suivi et des mécanismes d'exécution proposés.

Opérations antérieures du FIDA

Le Fonds a jusqu'à présent approuvé deux projets au Cambodge, pour un montant total de 9,65 millions de DTS. Ces deux projets sont actuellement en cours d'exécution.

Région: Asie et Pacifique	Pays: Chine
Nom du projet: Lutte contre la pauvreté dans le Guangxi occidental	PNB par habitant ¹ : 750
Coût du projet (en millions de USD): 111,2	Population (en millions d'habitants) ¹ : 1 239
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financier extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinancier: Programme alimentaire mondial (PAM)
État d'avancement: évaluation prospective en cours	Institutions chargées de l'évaluation prospective et administrateurs du prêt: FIDA/PAM et UNOPS

Objectifs du projet

La Chine a fait d'énormes efforts pour réduire la pauvreté absolue, désormais de plus en plus concentrée dans les régions montagneuses et sur les plateaux de faible altitude du centre, du nord-ouest et du sud-sud-ouest, pauvres en ressources et très peuplés, où vivent habituellement les minorités. Dans le Guangxi occidental, la rareté des ressources naturelles et des infrastructures, et l'isolement de la région sont à l'origine de déficits alimentaires substantiels et de la médiocrité des services publics, en particulier dans les domaines de la vulgarisation, de la santé et de l'éducation. Les femmes sont les premières victimes de cet état de choses, comme le montrent le taux d'analphabétisme très élevé et l'incidence supérieure à la moyenne des problèmes de santé dont elles souffrent. Le projet proposé a pour objet de résoudre ces problèmes par le biais d'une approche multisectorielle visant à améliorer l'infrastructure rurale et les services de développement social, à assurer le renforcement des capacités et la formation, ainsi qu'à créer des activités génératrices de revenus. Le but général du projet est de réduire la pauvreté de manière durable et équitable dans la zone du projet en assurant une augmentation soutenue de la capacité de production, à la fois agricole et extra-agricole, et en offrant un meilleur accès aux services économiques et sociaux, y compris aux réseaux de vulgarisation agricole, d'éducation, de santé et de services sociaux.

Bénéficiaires du projet

Le groupe cible comprendra 260 000 ménages (soit environ 1,3 millions de personnes) habitant dans 74 communes les plus pauvres de dix des cantons les plus déshérités de la région autonome du Guangxi Zhuang, au sud-ouest de la Chine. La population se compose de plusieurs minorités ethniques, le peuple Zhuang étant largement majoritaire dans la plupart des cantons. Quatre-vingt pour cent au moins des ménages se classent dans la catégorie des pauvres ou des très pauvres, la frange la plus démunie représentant presque dix pour cent ; un grand nombre des personnes concernées n'ont pas la capacité physique d'entreprendre le moindre travail. En moyenne, le revenu annuel par habitant est de 140 USD ; il provient de la culture de parcelles arables de 0,09 hectares en moyenne et d'activités extra-agricoles, qui sont la principale source de revenus pour bien des ménages. Les femmes représentent une proportion non négligeable du groupe cible puisque ce sont elles qui assurent l'essentiel de la production agricole, de l'élevage et des tâches ménagères. Elles bénéficieront de l'approvisionnement des zones rurales en eau, de la fourniture de crédit, de l'alphabétisation et de la formation technique.

Composantes du projet

a) Développement agricole

Grâce à cette composante, le projet: i) accroîtra la productivité des terres agricoles par l'irrigation et la mise en valeur des terres arides; ii) améliorera la fertilité des sols par une utilisation accrue des engrais organiques provenant de l'augmentation de la production de résidus agricoles et du développement de l'élevage; iii) appuiera la plantation d'essences forestières exploitables sur le plan économique et de produits forestiers autres que le bois d'œuvre, tout en assurant la mise en place d'un système de gestion durable des ressources naturelles par le biais d'un dispositif de mise en défens des forêts; et iv) renforcera les services de vulgarisation agricole et zootechnique tout en encourageant la sensibilisation en matière d'équité entre les sexes et de pauvreté.

b) Services financiers

Cette composante a pour objet de développer les coopératives de crédit rural (CCR) et de les transformer en un réseau de caisses coopératives rurales actives, efficaces et viables. Avant de lancer le programme de crédit, une campagne de sensibilisation concernant l'épargne et le crédit sera mise en œuvre à l'échelle des villages et les CCR des municipalités seront renforcées par une action de formation, qui sera dispensée à leur personnel, aux chefs de villages et aux agents, et par la fourniture de véhicules et de matériel. Les prêts seront destinés aux personnes à faible revenu et aux pauvres, en particulier aux femmes démunies qui sont actives sur le plan économique mais qui n'ont actuellement que peu ou pas accès aux ressources financières pour financer leurs activités rémunératrices à savoir, la production céréalière, les cultures commerciales annuelles et pérennes, les essences forestières d'intérêt économique, la transformation des produits alimentaires et toute une gamme d'activités extra-agricoles génératrices de revenus.

c) Développement social

Les financements serviront: i) à la construction et/ou à la remise en état des écoles primaires villageoises, ainsi qu'à la formation des enseignants et, en collaboration avec la Fédération des femmes, à la promotion de la scolarisation des filles ou à leur maintien primaire; ii) à la formation des agents de santé, à la construction/rénovation des installations villageoises de santé et au lancement de campagnes de sensibilisation en matière de santé, d'hygiène et de nutrition; iii) à la promotion de l'alphabétisation de base et de la formation (technique et gestion) pour les activités génératrices de revenus, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes; la Fédération des femmes sera renforcée pour mettre en œuvre cette composante; et iv) à la mise en œuvre d'un programme d'installation de méthaniseurs familiaux.

d) Infrastructure rurale

En vue de faciliter la pleine participation des communautés isolées au développement économique et social, cette composante favorisera: i) la mise en place de réservoirs d'eau de boisson, de systèmes d'adduction d'eau dans les villages et de réservoirs communautaires afin d'améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau de boisson. Une formation sera également dispensée en matière de gestion de l'eau; ii) la construction et/ou la remise en état des routes de desserte des villages (environ 193 km); et iii) l'électrification.

e) Gestion du projet, y compris les rations alimentaires

Un financement sera fourni: i) pour établir les bureaux de gestion du projet dans les communes, y compris la formation, l'appui logistique, le matériel et les coûts de fonctionnement ; un appui sera également proposé pour organiser des ateliers de démarrage et de gestion ainsi que pour le suivi et

l'évaluation; ii) pour renforcer les bureaux de gestion du projet dans les cantons en leur fournissant des véhicules, des équipements de bureau et du matériel de formation; et iii) pour assurer la formation des groupes villageois chargés de l'exécution. Les bureaux de gestion du projet seront chargés de la manutention des rations alimentaires fournies à titre d'incitation pour certaines activités bénéficiant de l'appui du projet.

Exécution du projet

Les Ministères de l'agriculture et des finances se verront confier la responsabilité générale de l'exécution de ce projet d'une durée de six ans. À l'échelon des provinces, l'exécution du projet et sa coordination avec les autres organismes concernés seront essentiellement du ressort du Département de l'agriculture. Les bureaux de gestion du projet seront responsables de l'exécution des activités, sous la direction générale des groupes animateurs du projet. Ces derniers seront établis à l'échelon provincial, cantonal et communal; au niveau administratif du village, ils s'appelleront "groupes d'exécution villageois". Les CCR seront chargées de la distribution aux agriculteurs (hommes et femmes) du crédit financé par le prêt du FIDA. Les groupes d'exécution villageois organiseront la participation.

Caractéristiques importantes

Ce projet, qui appartient à la réserve conjointe FIDA/PAM, s'inscrit dans la stratégie élaborée en 1998 et tient compte des données fournies par le système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité mis au point par le PAM. C'est le cinquième prêt que le FIDA accorde en collaboration avec le PAM. Une équipe nationale de consultants a entrepris la conception du projet avec une aide internationale restreinte. L'outil principal utilisé pour le ciblage sera le plan de développement villageois, dont l'établissement sera fondé sur la participation. Le projet encouragera l'introduction à grande échelle de la mise en défens des forêts, dont la mise en œuvre incombera aux villages qui recevront à cet effet une assistance, ainsi que la création d'associations non gouvernementales d'agriculteurs. Il contribuera à préserver l'environnement, à valoriser l'exploitation des ressources naturelles et des résidus locaux, et à limiter l'utilisation d'intrants chimiques coûteux. Le FIDA s'appuiera sur les conclusions d'une étude thématique en cours sur le microfinancement dans ses projets en Chine pour renforcer la concertation avec le Ministère des finances et la Banque populaire de Chine, afin d'améliorer encore les composantes du financement rural. Une représentante de la Fédération des femmes sera affectée dans chaque bureau de gestion du projet, à tous les niveaux, pour s'assurer que tous les aspects de la problématique hommes-femmes sont bien pris en compte.

Principaux problèmes

Au cours de l'évaluation prospective, les questions ci-après seront examinées: i) on étudiera de plus près les enseignements tirés de l'expérience acquise par le FIDA en travaillant avec les CCR; ii) on réexaminera le cadre logique pour l'affiner, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact du projet; et iii) on précisera de quelle manière la participation sera utilisée pour améliorer le ciblage et comment elle sera renforcé en cours d'exécution.

Opérations antérieures du FIDA

Depuis 1980, le FIDA a financé 15 projets en Chine, pour un montant total de 281,84 millions de DTS. À l'heure actuelle, cinq projets sont en cours d'exécution et un autre doit encore entrer en vigueur.

Région: Asie et Pacifique	Pays: Corée, R.P.D.
Nom du projet: Sécurité alimentaire dans les hautes terres	PNB par habitant ^{1:3}
Coût du projet (en millions de USD): 24,0	Population (en millions d'habitants) ¹ : 23,2
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financier extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinanceurs: pourparlers en cours avec le PAM, le PNUD, la Direction du développement et de la coopération (suisse) (DDC), le Gouvernement italien et une ONG (Agro-Action allemande)
État d'avancement: formulation achevée	Institutions chargées de l'évaluation prospective et administrateurs du prêt: FIDA et UNOPS

Historique et objectifs du projet

À l'aube de ce nouveau siècle, la R.P.D. de Corée se trouve confrontée à de graves problèmes économiques et à une situation humaine difficile. Un déclin général de la production agricole et industrielle, aggravé par une série de chocs exogènes et de circonstances extérieures, a plongé le pays dans une crise dont il s'efforce de sortir. L'économie agricole a été durement touchée, de sorte que les pénuries alimentaires sont devenues chroniques. La production et le rendement des cultures ont diminué et certains signes indiquent que la dégradation des terres s'est accentuée. Les pénuries alimentaires et la pauvreté sont plus marquées dans les zones de collines et de montagnes, déficitaires sur le plan vivrier. Les décès liés à la famine sont en augmentation et l'on estime que près d'un quart de la population est maintenant tributaire de l'aide alimentaire. Dans un tel contexte, le but général du projet proposé sera d'accroître la production vivrière en appuyant le relèvement à long terme du secteur rural. Le projet a pour objectif de démontrer qu'il est possible d'augmenter sensiblement la production vivrière et d'en améliorer la qualité avec un minimum de risques à court terme. Les interventions du projet seront fondées sur deux initiatives fondamentales menées dans environ 45 fermes coopératives: i) introduction de rotations des cultures durables adaptées aux principaux types de sols; ii) adoption d'un plan de conservation des bassins versants faisant appel au zonage spatial et au reboisement. On disposera alors des bases nécessaires pour établir durablement une agriculture économe en intrants mais intensive et à forte productivité, développer rapidement la production vivrière et entreprendre le relèvement de l'économie rurale.

Bénéficiaires du projet

Les interventions du projet se concentreront sur quatre cantons de deux provinces (Ryanggang au nord, et le nord du Hwanghae au sud). Les bénéficiaires visés seront la population agricole des zones arables les plus reculées des hautes terres. Dans ces zones, la population est généralement pauvre, la proportion des ressources qui lui est allouée est faible par unité de surface, mais la superficie brute est largement supérieure à celle de la principale région rizicole à fort potentiel des plaines côtières de l'ouest. Dans le passé, c'est dans ces dernières que s'est généralement concentré l'effort national de production vivrière. Les 45 fermes coopératives, qui représentent 17 915 familles (environ 76 000 personnes), bénéficieront directement de cette action de relèvement de l'agriculture.

³ Pays à faible revenu selon les estimations (moins de 760 USD).

Les communautés de fermes coopératives bénéficieront également de toute infrastructure ou entreprise financées par le fonds de développement communautaire coopératif qu'il est proposé de créer dans le cadre du projet. Les ménages individuels, en particulier les femmes, bénéficieront de la composante crédit.

Composantes du projet

a) Amélioration de la production de semences de pommes de terre

Cette composante encouragera la production de semences de pommes de terre de qualité indemnes de maladie. À cette fin, un appui sera fourni à l'Institut de recherche sur la pomme de terre de la province de Ryanggang afin de développer sa capacité de culture de méristèmes et sa production de plantules en éprouvette. On prévoit notamment une aide à l'infrastructure (serres, matériel de laboratoire et de bureau, etc.), des fonds et du matériel de terrain pour tester diverses variétés et en importer de nouvelles; l'amélioration du stockage de la pomme de terre; une formation; et des tournées d'études. Une aide analogue sera apportée aux installations de multiplication au niveau des provinces et des cantons. Les fermes coopératives recevront une assistance pour effectuer la multiplication des semences (semences certifiées et semences de première ou deuxième génération).

b) Investissement dans la production végétale au niveau de l'exploitation

Ce sera là la composante centrale du projet qui permettra de renforcer les comités de canton pour qu'ils élaborent des plans d'exploitation viables, ou "plans globaux d'exploitation"⁴, prévoyant un apport élevé mais sans danger d'intrants tels que tracteurs et machines agricoles, engrais, produits phytosanitaires et semences. Les plans d'exploitation reposeront sur une rotation des cultures adaptée à chacun des trois principaux types de sols, dans laquelle l'élevage sera intégré.

c) Conservation dans les bassins versants et zonage spatial

Un appui sera fourni pour assurer la conservation des bassins versants et le zonage spatial. Cette action sera menée dans le cadre des plans globaux d'exploitation et sera réalisée en collaboration par les services cantonaux et provinciaux du Ministère des terres et de la protection de l'environnement, les comités cantonaux de gestion des fermes coopératives, l'assistance technique fournie dans le cadre du projet, et le PAM. Des fonds seront accordés pour financer la plantation d'arbres sur les parcelles de production de bois de feu des fermes coopératives, soit au total 3 000 ha, et la régénération de 3 800 ha de terres en pente. La rémunération du travail effectué dans le cadre de cette composante se fera selon la formule "vivres-contre-travail", l'administration et le suivi étant assurés par le PAM.

d) Crédit aux ménages

Tirant parti de l'expérience acquise par le FIDA dans le cadre du projet de renforcement de l'agriculture et de l'élevage, ce projet accordera une nouvelle ligne de crédit, par le biais du système bancaire existant, pour aider les ménages des fermes coopératives à lancer de petites entreprises d'élevage (par exemple, petits ruminants, oies et lapins).

⁴ Par "plan global d'exploitation", on entend que l'exploitation est considérée comme une entreprise globale, que les intrants sont utilisés là où ils donnent le rendement maximal, une attention particulière étant accordée à la viabilité à long terme et à la préservation de l'environnement.

e) Fonds de développement communautaire coopératif

Un petit fonds sera créé dans chaque ferme coopérative pour stimuler le processus de planification participative à l'échelle de l'exploitation. Il est à prévoir que les participants seront enclins à investir dans des activités directement productives (y compris la production végétale) conformément aux habitudes nationales actuelles, mais ils seront encouragés à réfléchir à l'intérêt économique latent des investissements communautaires qui ne sont pas directement productifs (par exemple adduction d'eau, assainissement, voies d'accès, ponts, écoles et dispensaires, etc.)

f) Extraction de l'amidon de la pomme de terre et miniprojets hydroélectriques

Cette composante appuiera la transformation au niveau de l'exploitation de la pomme de terre en amidon et/ou en nouilles, produits à valeur ajoutée plus faciles à transporter et à exporter. Elle appuiera également des miniprojets hydroélectriques destinés à alimenter en énergie ces installations de transformation.

g) Renforcement institutionnel

Cette composante comprend la fourniture d'une assistance technique, la formation du personnel, l'organisation de tournées d'études et l'octroi de bourses.

Exécution du projet

Ce projet d'une durée de cinq ans sera exécuté sous la responsabilité générale du Ministère de l'agriculture. Une unité de gestion du projet (UGP), créée au sein du ministère, assurera la coordination des apports du Ministère des terres et de la protection de l'environnement, de l'Académie nationale des sciences agronomiques et d'autres institutions. L'UGP travaillera principalement avec les quatre comités cantonaux de gestion des fermes coopératives, dont deux seront créés dans la province de Ryanggang et deux autres dans celle du Nord Hwanghae, et exécutera par leur intermédiaire les plans d'investissement des fermes.

Caractéristiques importantes

Le projet abordera à la fois les problèmes du système de récolte unique du nord et du système de double récolte du sud pour tenter de trouver des solutions permettant d'assurer le relèvement rural à long terme de l'ensemble du pays. Les interventions du projet auront lieu aux niveaux des cantons, des coopératives et des ménages, et amélioreront les moyens institutionnels et la prise des décisions, ainsi que les ressources permettant de mettre les décisions en pratique. Le projet encouragera une rotation des cultures judicieuse sur les plans technique et environnemental, en incluant des cultures fourragères et la pomme de terre. Cette dernière est une culture importante dans les hautes terres, qui produit une plus grande quantité d'aliments énergétiques par unité de surface que toute autre culture envisageable: elle peut s'intégrer dans un plan de rotation durable et se prête à la transformation. Le projet reposera sur des acquis qui ont fait leurs preuves, favorisant des systèmes cultureux à faible risque dans lesquels une agriculture intensive à forte productivité peut être pratiquée sans danger d'épuiser les sols. Il sera également un cadre dans lequel diverses catégories d'organismes d'aide pourront participer, et qui pourra être élargi ou restreint en fonction du nombre et de la catégorie des donateurs participants. Les femmes en tireront particulièrement profit dans la mesure où elles seront déchargées des travaux des champs les plus pénibles, qui seront mécanisés. Elles bénéficieront également de la composante crédit aux ménages et du fonds de développement communautaire coopératif, pour lesquels des objectifs intéressants spécialement les femmes sont prévus dans le mécanisme de suivi. Enfin, le projet servira de modèle pour le relèvement de l'agriculture dans l'ensemble du pays.



Principaux problèmes

Les questions ci-après seront abordées au cours des phases ultérieures de la préparation du projet: i) la taille du projet, qui variera en fonction du volume des fonds fournis par d'autres donateurs; ii) le choix des fermes coopératives qui bénéficieront du projet; et iii) les apports d'assistance technique précis (de source extérieure) qui devront être fournis au projet.

Opérations antérieures du FIDA

La R.P.D. de Corée a bénéficié de deux prêts du FIDA d'un montant global de 31,35 millions de DTS. Les deux projets sont actuellement en cours d'exécution.

Région: Amérique latine et Caraïbes	Pays: Uruguay
Nom du projet: Projet national d'appui aux petits producteurs – phase II (PRONAPPA II)	PNB par habitant ¹ : 6 070
Coût du projet (en millions de USD): 25,6	Population (en millions d'habitants) ¹ : 3,3
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financier extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: ordinaires	Cofinancier: aucun
État d'avancement: en cours d'évaluation Prospective	Institutions chargées de l'évaluation prospective et administrateurs du prêt: FIDA et UNOPS

Objectifs du projet

La pauvreté rurale est une caractéristique persistante du secteur agricole de l'Uruguay et a essentiellement pour origine la distribution inégale des terres agricoles. Récemment, la vulnérabilité des petits exploitants uruguayens s'est encore accrue en raison des fluctuations des cours internationaux des intrants agricoles et des produits de base, de leur manque de compétitivité au sein du Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR) et de l'insuffisance des liaisons avec les circuits de commercialisation à valeur ajoutée. Cette situation a entraîné une intensification de l'exode des jeunes ruraux (en particulier les femmes) vers les villes. Tirant parti des acquis et des enseignements retirés de l'exécution du projet national d'appui aux petits producteurs (PRONAPPA) (prêt 332-UR), qui doit prendre fin en décembre 2000, cette deuxième phase du projet a pour objet de lutter contre la pauvreté rurale, d'accroître les revenus des ménages et d'améliorer les conditions de vie des pauvres en milieu rural. Cette deuxième phase contribuera ainsi à la consolidation stratégique des institutions en créant un cadre institutionnel durable et des mécanismes opérationnels permanents aux niveaux national et municipal pour lutter contre la pauvreté en milieu rural ou prévenir son apparition. Plus précisément, le projet: i) renforcera les organisations de bénéficiaires et les institutions sectorielles au niveau municipal afin de garantir la participation et la prise en charge, ainsi que la pérennité des orientations et des actions du projet; ii) offrira aux petits producteurs agricoles et aux petites et moyennes entreprises un accès durable à des services d'appui à la production répondant à la demande; iii) améliorera l'accès des bénéficiaires du projet aux ressources financières nécessaires au financement des investissements productifs et à la création de micro ou petites entreprises rurales; iv) renforcera les mécanismes institutionnels municipaux de manière à décentraliser la prise de décision et à coordonner les initiatives de développement rural et les projets d'investissement (par exemple Tables rondes de consensus sur le développement rural); et v) instituera un système de suivi et d'évaluation fondé sur la participation, qui permettra de suivre de près les processus/interventions et l'impact sur le terrain. Le projet encouragera également les processus d'apprentissage et l'innovation en matière de développement rural, et consolidera les réseaux thématiques sous-régionaux de développement rural et de lutte contre la pauvreté financés par le FIDA.

Bénéficiaires du projet

Bien qu'il soit d'envergure nationale, le projet devrait entraîner des avantages directs pour quelque 10 000 familles de petits producteurs et de ruraux pauvres (environ 40 000 bénéficiaires) dont le revenu familial se situe au-dessous du seuil de pauvreté. De plus, 5 000 familles bénéficieront des services financiers et des autres formes d'appui. Les bénéficiaires visés incluent: i) 1 500 familles de ruraux sans terre (en particulier des jeunes, hommes et femmes) qui sont souvent obligés de migrer

vers les villes en quête d'emploi; ii) 4 500 familles rurales de producteurs marginaux pour lesquelles les activités agricoles ne représentent qu'une part du revenu familial et dont un ou plusieurs membres sont obligés de travailler hors de l'exploitation, soit temporairement soit de façon permanente, ou de chercher d'autres activités rémunératrices; et iii) 4 000 familles rurales disposant d'un potentiel commercial et tributaires de la main-d'œuvre familiale pour leur revenu agricole, mais caractérisées par un faible niveau d'investissement agricole.

Composantes du projet

a) Renforcement institutionnel

Un appui sera fourni pour renforcer: i) les capacités de gestion des organisations de producteurs aux niveaux national et local; ii) les moyens dont disposent les municipalités pour coordonner l'exécution des interventions de développement rural et pour transférer progressivement ces responsabilités aux acteurs locaux. Le projet conclura à ce titre des accords avec les municipalités et les organisations de producteurs et cofinancera la création de Tables rondes de consensus sur le développement rural, qui seront, à leur tour, chargées de promouvoir l'organisation de "Foire de services agricoles/de développement rural" où se fera la confrontation entre l'offre et la demande de services de vulgarisation et autres services techniques ; et iii) le Ministère de l'agriculture, en particulier sa cellule chargée des projets et de la coopération technique, qui est responsable de la coordination de toutes les activités de développement rural du pays.

b) Appui aux petits exploitants

Le projet aidera les organisations de petits exploitants à se procurer des services contractuels d'assistance technique dans le cadre de deux composantes: i) appui à la production agricole; et ii) appui à la commercialisation et à la micro-entreprise. Les activités de vulgarisation reposeront sur une méthodologie de groupe, qui sera appliquée de manière souple en fonction des conditions locales et du nombre de groupes de bénéficiaires visés. Une assistance technique sera également fournie pour renforcer les groupes de bénéficiaires et les associations de producteurs, ainsi que les méthodes de formation des groupes. Les petits exploitants et les chefs d'entreprises seront encouragés à passer directement les contrats et à assurer la supervision, en appliquant des mécanismes de partage des coûts. Les Tables rondes municipales de consensus sur le développement rural et les Foires de services agricoles/de développement rural favoriseront l'émergence d'un marché transparent pour la fourniture des services d'appui technique.

c) Services financiers ruraux

Au cours de la première phase du PRONAPPA, un degré élevé de durabilité a été obtenu en ce qui concerne les fonds de crédit (le projet utilisait au départ une ligne de crédit de 6,0 millions de USD, qui atteint actuellement 8,5 millions de USD). Cette composante a donc pour objet de consolider le programme des institutions financières qui desservent les petits exploitants et de continuer à faciliter l'accès des petits producteurs visés à des services financiers adaptés à leurs besoins. Outre qu'il appuiera et renforcera les services financiers ruraux existant dans le cadre du PRONAPPA, le projet: i) dispensera une formation aux institutions financières internationales (IFI) et aux organismes de distribution du crédit; ii) élaborera des services et produits financiers adaptés aux besoins des groupes cibles défavorisés et complétera les services classiques existants par de nouveaux instruments de financement; et iii) créera un fonds de microcapitalisation et un fonds de réserve de crédit.

d) Gestion du projet et suivi et évaluation/apprentissage

Des fonds seront accordés pour créer une unité de coordination du projet (UCP) chargée de la direction, de l'administration et de la coordination générale des activités. L'unité créée dans le cadre

du PRONAPPA I sera réorganisée à cet effet. La responsabilité de l'exécution des activités du projet sera progressivement transférée aux municipalités et aux institutions et organisations locales, la coordination du projet passant de l'UCP au secrétariat au développement rural, qui sera créé au sein de la cellule des projets et de la coopération technique du Ministère de l'agriculture. Un système complet de suivi et d'évaluation sera mis en place, parallèlement à l'exploitation et à la diffusion des enseignements tirés ainsi qu'à la mise en œuvre des meilleures pratiques.

Exécution du projet

Ce projet d'une durée de six ans sera exécuté sous la responsabilité générale du Ministère de l'agriculture. L'UCP coordonnera les activités du projet avec le ministère, par le biais de la cellule des projets et de la coopération technique ; par la suite, ses fonctions seront assumées par le secrétariat au développement rural qui sera créé au sein de la cellule des projets et de la coopération technique du Ministère de l'agriculture.

Caractéristiques importantes

Cette proposition de projet prend en compte les acquis et les enseignements découlant de la première phase du PRONAPPA, en particulier des résultats obtenus par les petits exploitants, qui avec peu de ressources ont réussi à produire et à exporter des fruits de contre-saison, des légumes et des produits laitiers. Ces derniers ont démontré que la petite agriculture peut être viable et compétitive. L'axe stratégique proposé pour le pays dans le domaine du développement rural met en valeur les résultats institutionnels obtenus jusqu'à présent, ainsi que les propositions et actions stratégiques de la première phase du PRONAPPA, que le nouveau projet tentera de consolider et d'institutionnaliser. Le principe de la consolidation stratégique sous-tendra l'axe d'intervention du FIDA visant à aider le pays à mettre en place une structure institutionnelle décentralisée, adaptée et durable pour lutter contre la pauvreté en milieu rural, qui le dispense de faire à nouveau appel au programme de prêt du Fonds au cours des 15 à 20 prochaines années (sauf crise grave menaçant les groupes cibles du FIDA).

Principaux problèmes

Au cours de l'évaluation prospective, les questions ci-après seront abordées: i) définition de "déclencheurs" et de mesures qui permettront de s'assurer que l'objectif de la pérennité des institutions sera réalisé et que les diverses étapes feront l'objet d'un suivi; ii) nouvelle révision des mécanismes de ciblage; iii) prise en compte systématique du souci d'égalité hommes-femmes au cours de l'exécution; iv) étude des risques environnementaux liés à l'impact de la promotion des activités commerciales tournées vers l'exportation; v) étude des moyens d'accroître la capacité de résistance des populations pauvres et de la possibilité d'accroître la part de l'aide à la commercialisation et aux microentreprises (actuellement 6% du coût total du projet); vi) affinement du cadre logique du projet par la définition d'indicateurs nationaux permettant de démontrer que le projet contribue effectivement à faire reculer la pauvreté en milieu rural; vii) examen de la manière dont les petits exploitants, en particulier les familles rurales sans terre et les familles de producteurs marginaux en milieu rural, peuvent s'organiser pour avoir plus de poids dans les organisations agricoles, afin d'assurer la pérennité du projet et de l'assistance technique fournie aux producteurs pauvres; viii) réexamen de la nécessité de créer le fonds de microcapitalisation et le fonds de réserve, et leur dotation; et ix) mise au point de mécanismes de coordination avec d'autres projets appuyés par les donateurs.



Opérations antérieures du FIDA

L'Uruguay a reçu un prêt du FIDA d'un montant de 8,55 millions de DTS pour un projet qui est aujourd'hui achevé.

Région: Proche-Orient et Afrique du Nord	Pays: Maroc
Nom du projet: Projet de développement rural dans les zones montagneuses de la province du Haouz	PNB par habitant ¹ : 1 240
Coût du projet (en millions de USD): 30,1	Population (en millions d'habitants) ¹ : 27,8
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financeur extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: intermédiaires	Cofinanceur: aucun
État d'avancement: évaluation prospective en cours	Institutions chargées de l'évaluation prospective et administrateurs du prêt: FIDA et UNOPS

Objectifs du projet

Au Maroc, la pauvreté est de plus en plus fréquemment un phénomène rural : soixante-douze pour cent de la population pauvre totale vit en milieu rural contre soixante-dix pour cent en 1985⁵. Cette aggravation pourrait être due aux conséquences des graves sécheresses qu'a connues le pays au cours des dix dernières années. Dans les zones montagneuses, la pauvreté est due à la médiocrité des services et de l'infrastructure socio-économique et au fait que les revenus que peuvent procurer les maigres ressources de l'environnement aride sont limités. Le projet aura pour objectif général de contribuer au développement socio-économique durable de la population rurale défavorisée des zones montagneuses de la province du Haouz (classée parmi les quatorze provinces les plus pauvres du pays) en augmentant et en diversifiant les revenus, de façon à améliorer des conditions de vie, et à favoriser l'adoption de systèmes durables de gestion des ressources naturelles. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: i) renforcer les possibilités de participation et associer les organisations de base des groupes cibles à l'exécution du projet; ii) accroître la productivité des systèmes de production végétale et animale et la valeur des produits obtenus; iii) augmenter et diversifier les revenus agricoles et non agricoles par la création d'activités rémunératrices, notamment au profit des femmes et des jeunes; iv) faciliter l'accès des communautés rurales les plus démunies à l'infrastructure socio-économique de base; et v) restaurer, protéger et gérer de manière rationnelle les ressources naturelles.

Bénéficiaires du projet

Les interventions du projet seront axées sur dix-sept communes rurales défavorisées de la province du Haouz située dans les deux cercles administratifs de Amizmiz et Asni. Environ 50% des exploitations disposent de moins de 1 ha et 96,5% de moins de 5 hectares. Le groupe cible sera composé des plus pauvres des 111 773 habitants de la zone du projet. Les activités du projet auront des avantages directs pour quelque 210 villages, abritant au total 50 000 ruraux, hommes et femmes (40% de la population totale). En particulier, le projet s'adressera à environ 5 400 petites exploitations, soit 32 000 personnes et 14 000 ha de terres cultivées. De plus, environ 3 000 ménages bénéficieront des interventions visant à améliorer les ressources pastorales et sylvo-pastorales, la santé animale et la conservation des sols et des eaux. Environ 2 000 femmes, 1 000 jeunes filles et près de 1 000 jeunes hommes bénéficieront des activités de formation et d'assistance en vue du lancement de microprojets.

⁵ Royaume du Maroc, Poverty Adjustment and Growth, Banque mondiale 1994.

Composantes du projet

Les activités appuyées par le projet seront regroupées en trois catégories principales: i) renforcement des capacités et appui à la programmation participative; ii) création d'actifs socio-économiques et productifs auxquels les bénéficiaires auront accès; et iii) appui institutionnel et gestion du projet.

i) Programmation participative et développement communautaire local

Un appui sera fourni pour renforcer les capacités locales et favoriser le développement local, y compris les activités de développement communautaire, la formation et l'organisation, qui aboutiront à la conception participative de programmes de développement local à l'échelle des groupes de villages.

ii) Création d'actifs et mise en œuvre des programmes de développement local

Le projet appuiera: i) la gestion des ressources hydriques et la petite et moyenne irrigation, y compris la remise en état des ouvrages de prise d'eau et des canaux en terre (*séguías*) afin d'améliorer l'efficacité de la distribution. Il faudra également renforcer les groupes traditionnels de gestion de l'irrigation et créer de nouvelles associations d'irrigants, tout en appuyant celles qui existent déjà; ii) la conservation des sols et des eaux et la bonification des terres, y compris la protection contre l'érosion hydrique par la construction de terrasses en pierre suivant les courbes de niveau et la lutte contre le jujubier sauvage sur les terres cultivées. On appuiera le traitement mécanique des ravinements, l'aménagement de banquettes pour les plantations d'arbres fruitiers qui permettent de conserver l'eau et de protéger les sols, l'amélioration de la fertilité et la construction de petites terrasses irriguées traditionnelles en pierre pour la culture des arbres fruitiers en haute montagne; iii) l'amélioration des systèmes de production par le renforcement des services techniques d'appui à la production végétale et à l'élevage, par la diversification des systèmes de production, par la promotion de produits de plus grande valeur unitaire et par l'appui à l'élaboration de paquets technologiques appropriés; iv) amélioration des terres pastorales et sylvo-pastorales sur environ 10 250 ha, dont 2 000 ha de terres de parcours collectives, 250 ha de terres marginales privées, et 8 000 ha de terres de parcours sylvo-pastorales et forestières. De plus, le projet aidera également à améliorer la santé animale et à développer l'apiculture; v) le développement de l'infrastructure socio-économique par la construction de pistes rurales, de gués et de réseaux d'approvisionnement en eau de boisson; et enfin vi) le développement de la microfinance rurale et de la micro-entreprise pour ajouter de la valeur aux produits agricoles par la transformation et le conditionnement (étiquetage). Compte tenu de la diversité biologique de la zone du projet, la promotion de l'écotourisme sera prévue au nombre des activités extra-agricoles rémunératrices. Le projet contribuera également à l'installation d'une unité de développement économique à la Direction provinciale de l'agriculture afin d'encourager les groupes de femmes et de jeunes à lancer des micro-entreprises rurales. Des services seront fournis pour faciliter l'accès au crédit à moyen terme distribué par la Caisse locale de crédit agricole de la Caisse nationale de crédit agricole en créant des associations villageoises de microcrédit. Ces dernières serviront d'intermédiaires entre la population et la caisse. Les ONG fourniront des prêts à court terme.

iii) Appui institutionnel et gestion du projet

Le projet financera la création d'une unité de coordination du projet (UCP), qui se composera d'un coordonnateur et de plusieurs spécialistes. Il financera également les études et enquêtes concernant le suivi de la qualité d'exécution du projet et l'évaluation de l'impact.

Exécution du projet

Le Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche en mer exécutera ce projet d'une durée de six ans, sous la responsabilité générale de la Direction de l'aménagement foncier de l'Administration du génie rural (AGR/DAF). Un comité directeur national sera chargé d'approuver les programmes et budgets annuels. La Direction provinciale de l'agriculture sera responsable de l'exécution du projet. La population sera représentée au sein de la commission du développement local du Programme de développement de l'agriculture pluviale; au niveau régional, la coordination sera supervisée par le comité technique provincial, présidé par le Gouverneur. L'UCP établie au sein de la Direction provinciale de l'agriculture assurera la coordination de l'exécution du projet et sera chargée d'arrêter les dispositions contractuelles pour les activités recensées par la population. Sous l'autorité directe de la Direction provinciale de l'agriculture, le Centre de travaux de Amizmiz aura pour rôle de coordonner l'exécution des activités de développement communautaire, de sensibilisation du public et de programmation participative en faisant appel à divers opérateurs (privés, ONG, etc.).

Caractéristiques importantes

Le projet, qui est conforme aux orientations adoptées par le gouvernement en matière de production agricole et à la stratégie nationale 2020 en faveur du développement rural, s'inscrit dans le cadre du Programme de développement de l'agriculture pluviale. Il sera novateur à plusieurs égards: i) il donne la priorité à la planification intégrée des activités dans le cadre d'une démarche participative de programmation à l'échelle d'unités socioterritoriales homogènes; ii) il propose des mécanismes visant à harmoniser les méthodes d'intervention et à assurer la synergie entre les principaux acteurs de la région afin de gérer les ressources naturelles d'une manière rationnelle; iii) il intègre les activités de suivi et d'évaluation ainsi que les divers aspects de l'évaluation de l'impact concernant l'état nutritionnel des enfants comme indicateur de la sécurité alimentaire fondé sur des mesures anthropométriques qui seront faites au stade de la formulation; et iv) il contribue à l'élaboration d'une stratégie appropriée et propose les meilleures pratiques/méthodologies pour le développement des zones montagneuses du Maroc, conformément à la stratégie du FIDA dans le pays.

Principaux problèmes

Au cours de l'évaluation prospective, les questions ci-après seront abordées: i) le cadre réglementaire existant dans le pays en matière de microcrédit, en particulier les obstacles à la mobilisation de l'épargne; ii) l'élaboration plus précise de la contribution stratégique du projet au développement durable de la zone visée, et son incorporation dans le cadre logique; iii) la contribution des bénéficiaires au financement des dépenses d'exploitation et d'entretien des infrastructures socio-économiques, ainsi que des ouvrages d'irrigation et de conservation des sols et des eaux; et iv) l'incidence des activités proposées sur le plan de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Opérations antérieures du FIDA

À ce jour, le Maroc a bénéficié de sept prêts pour six projets, soit au total un montant de 81,44 millions de DTS. Trois de ces projets sont actuellement en cours d'exécution.

**PROJETS À L'ÉTUDE – (2000-2001)
CLASSÉS SELON LEUR STADE D'ÉLABORATION**

Région	Pays	Population (millions) 1/	PNB par habitant (1998 effectif) (USD)	Nom du projet	Nature du projet	Montant indicatif du prêt (millions de USD)	Personne à contacter au FIDA	Inclus à l'annexe A	Date provisoire de présentation au Conseil
SOIXANTE-DIXIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEPTEMBRE 2000									
Afrique II	Kenya	29,3	350	Projet de développement des petites exploitations et des services communautaires dans les régions arides du centre 2/	Opérations FBS/crédit rural	10,9	M. Williams	EB 69/mai 00	sept. 2000
Asie et Pacifique	Pakistan	131,6	470	Projet de développement du sud des zones tribales sous administration fédérale (FATA)	Développement rural	17,2	M. Attig	EB 69/mai 00	sept. 2000
Amérique latine et Caraïbes	Bolivie	7,9	1 010	Projet de gestion des ressources naturelles dans les régions du Chaco et de la haute vallée	Gestion des ressources naturelles	12,0	M. Haudry de Soucy	EB 69/mai 00	sept. 2000
	Venezuela	23,2	3 530	Projet de développement des filières de production agricole dans la région de Barlovento 3/	Développement agricole	13,0	M. Gariglio	EB 69/mai 00	sept. 2000
Proche-Orient et Afrique du Nord	Azerbaïdjan	7,9	480	Programme de développement rural pour les zones de montagne et de hautes terres	Développement rural	9,0	M. Hassani	EB 69/mai 00	sept. 2000
	Géorgie	5,4	970	Programme de développement rural pour les zones de montagne et de hautes terres	Développement rural	8,0	M. Hassani	EB 69/mai 00	sept. 2000
	Ex-Rép. youg. de Macédoine	2,0	1 290	Projet de services financiers agricoles 4/	Services financiers	8,0	M. Turilli	5/	sept. 2000
	Soudan	28,3	290	Programme de développement rural dans le Kordofan-Sud	Développement rural	17,9	M. El Harizi	EB 68/déc. 99	sept. 2000



Région	Pays	Population (millions) 1/	PNB par habitant (1998 effectif) (USD)	Nom du projet	Nature du projet	Montant indicatif du prêt (millions de USD)	Personne à contacter au FIDA	Inclus à l'annexe A	Date provisoire de présentation au Conseil
ÉVALUATION PROSPECTIVE ACHEVÉE									
Asie et Pacifique	Viet Nam (X)	76,5	350	Projet de microfinancement rural 6/	Services financiers ruraux	À déterminer	M. Prayer Galletti	EB 54/avril 95	À déterminer
ÉVALUATION PROSPECTIVE EN COURS									
Afrique I	Sénégal	9,0	520	Projet d'aménagement et de développement villageois – phase II	Développement rural/ développement communautaire	À déterminer	M. Ben-Senia	EB 69/mai 00	déc. 2000
Afrique II	Lesotho	2,1	570	Programme de gestion durable de l'agriculture et des ressources naturelles	Développement agricole	À déterminer	M. Gicharu	EB 69/mai 00	déc. 2000
	République-Unie de Tanzanie	32,1	220	Programme de services financiers ruraux	Voir annexe A	À déterminer	M. Faisal		déc. 2000
Asie et Pacifique	Cambodge	11,5	260	Projet de développement rural à assise communautaire dans les provinces de Kampong Thom et de Kampot	Voir annexe A	À déterminer	M. Wang		déc. 2000
	Chine	1 238,6	750	Projet de réduction de la pauvreté dans le Guangxi occidental	Voir annexe A	À déterminer	M. Martens		déc. 2000
	Pakistan (X)	131,6	470	Projet de mise en valeur de la zone barani – Phase II	Développement rural/gestion des ressources naturelles	À déterminer	M. Attig		
Amérique latine et Caraïbes	Uruguay	3,3	6 070	Projet national d'appui aux petits producteurs – Phase II	Voir annexe A	À déterminer	M. Glickman		déc. 2000
Proche-Orient et Afrique du Nord	Maroc	27,8	1 240	Projet de développement rural dans les zones montagneuses de la province du Haouz	Voir annexe A	À déterminer	M. Nourallah		déc. 2000
FORMULATION/PRÉPARATION ACHEVÉE									
Afrique I	Congo	2,8	680	Projet de commercialisation et de financement rural	Commercialisation et crédit rural	À déterminer	M. Nsimpati	EB 60/avril 97	À déterminer
Asie et Pacifique	Corée, RPD	23,2	7/	Projet de promotion de la sécurité alimentaire dans les hautes terres	Voir annexe A	À déterminer	M. Musharraf		déc. 2000



Région	Pays	Population (millions) 1/	PNB par habitant (1998 effectif) (USD)	Nom du projet	Nature du projet	Montant indicatif du prêt (millions de USD)	Personne à contacter au FIDA	Inclus à l'annexe A	Date provisoire de présentation au Conseil
Amérique latine et Caraïbes	Colombie	40,8	2 470	Projet de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture	Pêches	À déterminer	M. Haudry de Soucy	EB 63/avril 98	
	Grenade	0,1	3 250	Projet de promotion des entreprises rurales	Développement rural	À déterminer	Mme Vargas Lundius		
Proche-Orient et Afrique du Nord	Arménie	3,8	460	Projet concernant les services agricoles nationaux	Développement agricole/Services financiers	À déterminer	M. Pedersen		
FORMULATION/PRÉPARATION EN COURS									
Afrique II	Érythrée	3,9	200	Projet de développement de l'élevage et de l'agriculture à Gash Barka	Développement local	À déterminer	M. Sorensen		
	Madagascar	14,6	260	Projet de mise en valeur du Haut Bassin du Mandraré – phase II	Développement rural	À déterminer	M. David e Silva		déc. 2000
	Namibie	1,7	1 940	Programme de développement des zones communales du sud	Développement local	À déterminer	M. Williams		
	Swaziland	1,0	1 400	Intensification de l'agriculture paysanne dans le bassin inférieur de l'Usuthu	Irrigation	À déterminer	M. Yayock		
Asie et Pacifique	Ouganda (X)	20,9	310	Services nationaux de conseils agricoles	Vulgarisation	À déterminer	M. Yayock		déc. 2000
	Bangladesh	125,6	350	Gestion des ressources à assise communautaire de Sunamganj 8/	Microfinancement/pêches	À déterminer	M. Roy/ M. Brett		
	Inde	979,7	440	Deuxième projet de développement en faveur des populations tribales de l'Orissa	Promotion des populations tribales	À déterminer	M. Khadka		
Amérique latine et Caraïbes	Philippines	75,2	1 050	Projet de promotion des initiatives communautaires et de gestion des ressources dans le nord de Mindanao (CIREMP) 9/	Développement rural/développement communautaire	14,0	M. Ramesh/ Mme Lucchetta	EB 69/mai 00	déc. 2000
	Haïti	7,6	410	Fonds d'appui aux initiatives productives en milieu rural	Développement rural	À déterminer	M. Gariglio		
ADMISSION/IDENTIFICATION ACHEVÉE									
Afrique I	Cameroun	14,3	610	Développement communautaire	Développement rural	À déterminer	Mme Trupke		



Région	Pays	Population (millions) 1/	PNB par habitant (1998 effectif) (USD)	Nom du projet	Nature du projet	Montant indicatif du prêt (millions de USD)	Personne à contacter au FIDA	Inclus à l'annexe A	Date provisoire de présentation au Conseil
	Sao Tomé-et-Principe	0,1	270	Programme de développement participatif de l'agriculture paysanne et des pêches artisanales	Développement agricole	À déterminer	Mme Sparacino		
Afrique II	Malawi	10,5	200	Projet de développement agricole et rural dans la région sud	Développement rural	À déterminer	M. Williams		
	Mozambique	16,9	210	Projet concernant les pêches artisanales de Sofala	Pêches	À déterminer	M. Heinemann		
	Afrique du Sud	41,4	3 310	Projet de renforcement des systèmes financiers ruraux	Crédit rural	À déterminer	M. Heinemann		
Asie et Pacifique	Népal	22,9	210	Programme de développement des hautes terres de l'ouest 10/	Développement rural	À déterminer	Mme Toda		
Proche-Orient et Afrique du Nord	Bosnie-Herzégovine	3,8	n.d. 11/	Projet de développement de l'élevage et du financement rural	Développement agricole	À déterminer	M. Hassani		
	Gaza et Cisjordanie	2,7	1 560	Programme de restauration des sources naturelles	Irrigation	À déterminer	M. Hassani		
IDENTIFICATION/ADMISSION EN COURS									
Asie et Pacifique	Laos	5,0	320	Projet d'appui au crédit rural	Crédit	À déterminer	M. Wang		
	Sri Lanka	18,8	810	Deuxième projet de crédit à l'intention des petits exploitants	Crédit	À déterminer	M. Ramesh/ Mme Lucchetta		
Amérique latine et Caraïbes	Chili	14,8	4 990	Projet de développement agricole des régions méridionales	Développement agricole	À déterminer	M. Murguia		
	Costa Rica	3,5	2 770	Projet de développement durable dans le canton de Talamanca	Développement agricole	À déterminer	M. Bettink		
	Costa Rica	3,5	2 770	Projet de promotion de l'agro-industrie rurale à gestion paysanne	Agro-industries	À déterminer	M. Bettink		



Notes de l'annexe B:

- X Ces projets sont choisis dans la réserve de projets d'une institution coopérante (dont le nom est indiqué entre parenthèses); les autres sont des "projets dus à l'initiative du FIDA", c'est-à-dire, des projets retenus par les missions d'identification du Fonds ou demandés directement par les gouvernements.
- 1/ Données de 1998 tirées de l'"Atlas de la Banque mondiale, 2000".
- 2/ Antérieurement projet de développement des services à l'intention des petits exploitants et des communautés dans les zones arides de Nyeri.
- 3/ Antérieurement projet de développement des filières agro-industrielles dans la région de Barlovento.
- 4/ Antérieurement projet de services financiers dans les régions occidentales.
- 5/ Ordre du jour provisoire (EB 2000/70/R.1).
- 6/ Il sera peut-être nécessaire de reformuler le projet.
- 7/ Pays à faible revenu selon les estimations (moins de 760 USD).
- 8/ Antérieurement projet de développement de la zone de Baor fondé sur les communautés Sunamganj.
- 9/ Antérieurement projet de développement des zones côtières et montagneuses du nord de Mindanao.
- 10/ Antérieurement projet d'amélioration de l'irrigation en colline à gestion paysanne.
- 11/ Pays à revenu intermédiaire selon les estimations (de 761 USD à 3 030 USD).